



Journalier (ière) Chauffeur (euse)

La Municipalité du Canton de Harrington se situe dans un cadre enchanteur qui est reconnu pour son patrimoine architectural et ses paysages pittoresques. Située à environ 25 minutes en voiture de Lachute et à 40 minutes de Saint-Sauveur et de Mont-Tremblant, la Municipalité détient le statut de municipalité bilingue. Elle est composée d'une population d'environ 900 résidents permanents et plus de 2 000 résidents saisonniers, sur une superficie de 245 kilomètres carrés au sein de la MRC d'Argenteuil, dans la splendide région des Laurentides.

La Municipalité de Harrington est à la recherche d'un journalier chauffeur aux travaux publics qui désire relever de nouveaux défis au sein d'une équipe dynamique et conviviale où il fait bon travailler au quotidien et où l'entraide et la bonne entente sont au cœur des valeurs de l'organisation.

Catégorie : Travaux publics / Voirie, poste syndiqué

Type de poste : Salarié régulier à temps partiel, 3 jours semaine

Entrée en poste : Dès que possible

Salaire : Selon la convention collective en vigueur

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le titulaire du poste effectue principalement la conduite des différents véhicules municipaux tout en assurant les travaux relatifs à l'entretien, la préparation, la signalisation et à la collecte des ordures, le tout, en conformité avec la mission, la vision, les valeurs et les objectifs fixés par la Municipalité de Harrington.

RESPONSABILITÉS

- Procéder à la collecte des matières résiduelles
- Effectuer différents travaux manuels
- Inspecter et entretenir les véhicules conformément au programme d'entretien préventif
- Effectuer du déneigement avec de la machinerie lourde et avec camion (pickup)
- Effectuer divers travaux d'excavations et d'entretiens sur les voies publiques;
- Effectuer les tâches de journaliers et autres reliées au fonctionnement normal d'un service municipal des travaux publics
- Effectuer ou aider au chargement et au déchargement de matériaux

- Conduire différents équipements et véhicules routiers
- Veiller à la propreté de son véhicule ainsi qu'à sa bonne condition de roulement (nettoyage, lavage, plein d'essence)
- Effectuer de la manutention d'équipements, d'outillages, etc.
- Réaliser les tâches et les opérations dans le respect des normes de la CNESST
- Excellente capacité de travailler en équipe

Cette description n'est pas limitative, elle contient les éléments principaux à accomplir. La personne peut être appelée à s'acquitter de toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

PROFIL RECHERCHÉ

- Posséder 2 ans d'expérience dans un poste similaire
- Détenir un diplôme d'études secondaires (un atout certain)
- Détenir une combinaison de formations pertinentes et d'expérience de travail pertinente à la fonction
- Présenter de bonnes habilités dans les travaux manuels
- Posséder un permis de conduire de classe 3 valide
- Connaitre des notions de mécanique de machineries
- Être apte à travailler à l'extérieur sous toutes les conditions climatiques
- Capacité à déplacer des poids de plus de 20 kg
- Être autonome et à l'aise sur les différents types machineries
- Posséder un esprit d'équipe et d'initiative
- Connaitre et respecter les règles de sécurité en usage
- Faire preuve de jugement et avoir le sens des responsabilités
- Avoir un niveau d'anglais parlé fonctionnel

CONDITIONS DE TRAVAIL :

La Municipalité du Canton de Harrington offre un salaire compétitif et avantageux qui sera établi selon la convention collective en vigueur. La Municipalité offre une gamme complète d'avantages sociaux, notamment une assurance collective, un REER, des congés personnels, des congés maladie et des vacances, etc.

L'entrée en fonction est prévue dès que possible.

FAIRE PARVENIR VOTRE C.V. :

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une courte lettre de motivation par courriel au plus tard le 12 juillet 2024 à: dga@harrington.ca

Nous remercions les postulants pour leur intérêt. Seul(e)s, les candidat(e)s considéré(e)s pour une entrevue seront contacté(e)s. La Municipalité du Canton de Harrington respecte l'équité en matière d'emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.